

### *Initiatives parlementaires*

—Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir et un honneur de prendre la parole à la Chambre cet après-midi pour présenter mon projet de la loi C-288 sur le jour du patrimoine national.

• (1700)

Je voudrais esquisser rapidement la courte histoire du jour du patrimoine national et expliquer aussi que ce projet de loi jouit déjà d'un certain appui. Je tiens également à inviter la Chambre et surtout le gouvernement, non sans espoir, à appuyer ce projet qui est très important pour notre histoire.

Le projet de loi C-288 sur le jour du patrimoine national porte en fait sur deux ou trois domaines fondamentaux. Tout d'abord, c'est une façon de prendre acte de l'histoire culturelle que nous partageons tous dans ce pays, d'un océan à l'autre, et de nous faire réfléchir au patrimoine avec lequel nous avons grandi. C'est une façon de souligner que, dans le pays tel qu'il existe aujourd'hui, nous ne voulons pas d'une image monolithique de notre rôle dans l'histoire, de notre rôle comme citoyens du Canada. Ce projet reflétera les opinions et attitudes diverses pour créer une journée du patrimoine national, qui sera célébrée le troisième lundi de février et ferait une pause très appréciée dans cette longue période de grisaille qui, sous nos latitudes, sépare le congé de Noël de celui de Pâques.

Il n'y a pas de doute, monsieur le Président, que ce serait pour nous tous l'occasion de reprendre haleine et de profiter peut-être d'un rayon de soleil. Regonflés à bloc, les Canadiens pourraient mieux travailler, mieux profiter de la vie de famille, et participer davantage à la vie de leur pays.

Essayons maintenant de voir rapidement comment je peux soutenir que le jour du patrimoine national jouit déjà d'un certain appui, même s'il ne porte pas ce nom. Le projet comblerait cette lacune tout en reconnaissant officiellement de nombreux événements qui marquent cette journée d'un bout à l'autre du pays et que nous commençons à regrouper autour de ce qui est en train de devenir le jour du patrimoine national.

Dès 1973, l'association canadienne de la Fondation du patrimoine a amorcé le mouvement en déclarant que le troisième lundi de février serait l'occasion de réfléchir à notre patrimoine culturel et à notre rôle comme Canadiens. Et ce patrimoine comprend notre environnement, nos immeubles et nos vies.

L'initiative suivante est venue de l'Alberta qui, à sa façon bien à elle, reconnaît le jour du patrimoine national, qu'elle appelle le jour de la famille. Il y a eu aussi des démarches par le passé en vue de faire reconnaître le jour du patrimoine national, le troisième lundi de février, comme journée internationale de la paix et de la bonne entente.

Tous les ans, à cette époque-ci, vous constaterez en écoutant les éditoriaux et les commentaires à la radio et à la télévision, ainsi qu'en lisant les journaux, qu'un grand nombre de médias prônent l'adoption d'un jour du patrimoine national. *The Toronto Sun*, *The Evening Telegram*, *The Gazette*, pour n'en nommer que quelques-uns, ont tous publiquement approuvé et appuyé le concept d'un jour du patrimoine national.

En fait, monsieur le Président, vous savez tout aussi bien que moi que, le jour du patrimoine national, un ministre, habituellement le secrétaire d'État, nous livre un très beau message dans lequel il nous fait part de ses préoccupations à l'égard du pays et de sa diversité multiculturelle, ainsi que de son appui à l'égard du jour du patrimoine national.

Monsieur le Président, je sais que vous en avez un exemplaire, mais le jour du patrimoine est reconnu dans le cahier de la Chambre des communes, c'est-à-dire dans le livre officiel que tous les députés reçoivent. À mon avis, nous avons déjà commencé à reconnaître le jour du patrimoine national. Je pense que mon projet de loi d'initiative parlementaire permettrait de rendre officiel ce que nous pratiquons déjà.

Ce projet de loi a été présenté pour la première fois en 1980, lorsque l'actuel député de Notre-Dame-de-Grâce et M<sup>me</sup> Pauline Jewett, ancienne députée de mon caucus, ont présenté un certain nombre de motions et fait des démarches afin que l'on adopte un jour du patrimoine national.

En 1981, l'honorable Stanley Knowles a réellement lancé le mouvement en présentant régulièrement des motions visant à faire reconnaître le jour du patrimoine national et à obtenir l'approbation pertinente de la Chambre.

Je suis quelque peu honoré de chercher à poursuivre cette tradition. Si nous ne pouvons faire adopter ce projet de loi au cours de la présente législature, je ferai tous les efforts possibles au cours des législatures qui suivront afin qu'il puisse être adopté un jour.

Certaines rumeurs circulent au sujet de la session en cours. Allons-nous siéger jusqu'à Noël? Quand allons-